

Image not found or type unknown



Demande de droit de parterniter

Par **nathalie**, le **28/09/2011** à **13:16**

Bonjour, je vie actuellement depuis un mois avec le père de mon fils j ai voulue voire si il y avait encore une chance entre nous mes non ma question et la suivantern :le père a reconnu l'enfant il porte les 2 non de famille quel droit juridique il a et peut t il me l'enlever pour info je ne travail pas pour le moment lui travail la nuit

Par **amajuris**, le **28/09/2011** à **15:47**

bjr, rnsi l'enfant a été reconnu par son père, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que vous sur cet enfant. et comme il travaille il subvient à ses besoins. rnen cas de problèmes voyez le JAF. rncdt

Par **nathalie**, le **28/09/2011** à **16:24**

merci de m avoir répondu aussi vite je vouler savoir que veut dire jaf

Par **cocotte1003**, le **28/09/2011** à **17:36**

Bonjour, JAF = juge aux affaires familiales. Il vous faut le saisir pour obtenir une pension alimentaire pour l'enfant, fixer la garde, mettre en place le droit de visite du pere et régler les frais de trajet. Soit vous trouvez un accord avec le papa que vous mettez par ECRIT et que

vous faites entériner par le JAF ceci afin de pouvoir en cas de problème, si vous en avez la garde, (exemple, il ne vous ramene pas l'enfant lors d'une visite) vous puissiez déposer plainte et ramener votre fils. Soit vous prenez un avocat (demander l'aide juridique au tribunal si vous ne pouvez pas payer l'avocat) qui défendra vos intérêts. Soit vous faites seul vtre dossier et vous le présentez au juge. Mais quelque soit le cas que vous choisissiez, présentez vous impérativement le jour de l'audience. Il vous faut saisir le JAF car il faut établir des règles pour l'avenir de votre fils, cordialement

Par **nathalie**, le **28/09/2011** à **17:48**

merci cocotte 1003 pour ta réponse bonne journée